

Date	opération	réponse
05/02	Vente d'une machine-outil 20 000 €. Règlement à 60 jours fin de mois, Livraison le 07/02	livraison de biens, TVA exigible le 07/02 : 20000 x 19,6 % = 3 920 €
07/02	Devis pour réparation d'une machine-outil 5 500 €. Acompte immédiat de 1 000 €, 3 000 à verser à la réparation (le 20/02) et le solde le 28/02. Le devis est accepté par le client, la facture est établie le jour même (07/02)	Il s'agit d'une prestation de service : la TVA est exigible sur les encaissements soit : Le 07/02 : 1 000 x 19,6 % = 196 Le 20/02 : 3 000 x 19,6 % = 588 Le 28/02 : 1 500 x 19,6 % = 194
12/03	Mise en service d'une machine produite dans l'entreprise et achevée le 04/03. Les éléments suivants sont relevés de la comptabilité : Main d'œuvre 4 500 € pièces et matière première 2 500 €	Livraison à soi-même. Coût total : 7 000 € TVA exigible le 12/03 = 7 000 x 19,6 % = 1 372 € TVA déductible pour 1 372 € à la même date
15/03	Même opération que le 07/02 pour une entreprise ayant choisi l'option sur les débits	Le 07/02 : 1 000 x 19,6 % = 196 Le 20/02 : 4 500 x 19,6 % = 882 TVA exigible dans son intégralité en raison de l'option sur les débits Le 28/02 : rien concernant la TVA
28/03	Vente d'une machine-outil : 25 000 € Condition de règlement appliquée : 60 jours fin de mois– escompte en cas de règlement comptant de 1 %. Facture expédiée le 28/03 avec la machine.	Le 28/03 TVA exigible : 2 500 € x 19,6 % = 490 € Le 30/03 facture d'avoir Avoir : 1 % x 2 500 € = 25 TVA : 25 x 19,6 % = 4,9 Net en votre faveur = 29,9 €
	Le 30/03 le client règle la totalité de la facture	Au 30/03 la TVA exigible est donc de = 490 – 4,9 = 485,1 €